CPIE des Pays de l'Oise

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement





Changement climatique et risques naturels Les inondations de la vallée de l'Oise

Lundi 17 avril 2023

De 09h30 à 12h00 à Pontpoint (OISE)

Inscription obligatoire:

CPIE des Pays de l'Oise

Tél.: 03.23.80.03.02

E-Mail: contact@cpie-hautsdefrance.fr







Public concerné:

Cette demi-journée thématique est ouverte à toutes les personnes intéressées par le sujet.



Adresse:

Le lieu exact sera communiqué après votre inscription, quelques jours avant la demi-journée.

Cette demi-journée est organisée par le CPIE des Pays de l'Oise (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil régional Hauts-de-France, en partenariat avec l'Entente Oise-Aisne.

Pourquoi cette demi-journée?

A la suite des inondations de 1993 et 1995, l'Entente Oise-Aisne (établissement public territorial de bassin), a développé une stratégie de ralentissement dynamique des crues, sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne. L'objectif est de ralentir la propagation de l'onde de crue en l'atténuant grâce à la mise en service de plusieurs aménagements d'écrêtement des fortes crues. Sur le site de Longueil-Sainte-Marie, le stockage se fait dans des casiers composés de nombreux étangs. Cet aménagement, ceinturé par une digue, s'étend sur 3000 hectares et a une capacité de stockage de 15 millions de mètres cubes d'eau. Le site, en tant que plaine naturelle d'expansion des crues, possède un caractère environnemental indéniable, mis en valeur grâce à la réserve écologique de l'Ois'Eau.

Partez à la découverte du site et découvrez le fonctionnement d'un ouvrage de régulation des crues, depuis le système de vannage connectant les casiers entre eux, le mécanisme de surverse grâce aux seuils en gabions entre la rivière et les étangs et les modes opératoires de gestion d'une crue. Les mesures d'accompagnement communal pour faciliter la compréhension des habitants seront également présentées.

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



Entente Oise-Aisne